

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2110

30 août 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| 1 2 3 Luxembourg S.A. | 101272 | Hector S.A. | 101238 |
| Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l. | 101242 | Homega S.A. | 101261 |
| Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l. | 101242 | IK Investment Partners S.à r.l. | 101239 |
| Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l. | 101250 | Indian Power Investments S.à r.l. | 101251 |
| Alfred SCHUON S.A. | 101238 | Industri Kapital Luxembourg S.à r.l. | 101239 |
| Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l. | 101271 | I.R.I.S. Financial Services S.A. | 101274 |
| Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l. | 101273 | JP Residential I S.A. | 101249 |
| Alternative Leaders Investissements S.A. | 101269 | Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A. . | 101234 |
| Ampus S.A. | 101251 | MCPPE S.à r.l. | 101271 |
| Apock Properties S.A. | 101262 | Mikro Kapital | 101269 |
| Askar Luxembourg s.à r.l. | 101252 | Modimmo S.A. | 101237 |
| Belair Assurances S.A. | 101254 | Moneta Holding (Luxembourg) S.A. | 101271 |
| Blue Moon Investments | 101273 | MRP Investments S.à r.l. | 101250 |
| Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l. | 101268 | N.G.E. S.A. - société de gestion de patri- moine familial | 101239 |
| CAPA-NOA participations S.A. | 101237 | Perseus Immobilien Gesellschaft 6 | 101237 |
| Carlo Schmitz Sàrl | 101238 | Pharaoh S.A. | 101234 |
| Ch. Adamy-Theis S.à r.l. | 101235 | Plastipak BAWT S.à r.l. | 101258 |
| CL (Luxembourg) S.à r.l. | 101270 | Pradera Greece S.A. | 101249 |
| Compagnie Financière Roger Zannier .. | 101234 | Relic S.A. | 101270 |
| Dapholding S.à r.l. | 101279 | Rynda En Primeur S.A. | 101250 |
| Dapholding S.à r.l. | 101250 | San Carlos Systems S.A. | 101236 |
| Dory 1 (NFR) S.à r.l. | 101234 | Scala International S.A. | 101238 |
| ELM Investments S.A. | 101248 | Société Luxembourgeoise de Participation et de Développement S.A. | 101272 |
| Etam Lingerie Luxembourg | 101273 | Soks S.A. | 101275 |
| Eurofid S.à r.l. | 101262 | Somer SA | 101249 |
| European Education Holdings S.à.r.l. | 101249 | Stabben S.à r.l. | 101251 |
| Freundenburg Immo S.à r.l. | 101253 | Station-Cristal Sàrl | 101235 |
| Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l. | 101235 | Station-Cristal Sàrl | 101234 |
| Grünergie S.A. | 101254 | Station-Cristal Sàrl | 101235 |
| | | Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau | 101261 |
| | | Terracap Invest S.A. | 101236 |
| | | Windows International | 101274 |

**Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme,
(anc. Pharaoh S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2008096030/206/14.

(080110711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101340/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00947. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.773.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 27 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 mai 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008101454/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Station-Cristal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.196.

Le bilan au 31.12.1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101396/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080116946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Station-Cristal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.196.

Le bilan au 31.12.1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101398/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080116944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Ch. Adamy-Theis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 40.063.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101399/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080116942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Station-Cristal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 65.196.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008101395/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080116948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.863.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'adresse du siège social de la Société.

Depuis le 16 juillet 2008, le siège social de la société se trouve au

- 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008102588/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

San Carlos Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 126.197.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 11 juin 2008 que Maître Lydie LORANG, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été élue aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard J. LINSALL, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2011.
Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008102586/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Terracap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 103.145.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 juillet 2008 a renouvelé le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Hervé PONCIN, administrateur, demeurant à 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée générale du 30 juillet 2008 a pris note du non renouvellement de leurs candidatures aux fonctions d'administrateurs de Monsieur Manuel HACK et de Monsieur Laurent HEILIGER

L'Assemblée générale a nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Charles Duro, avocat à la Cour, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-2017 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Lydie Lorang, avocat à la Cour, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-2017 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 30 juillet 2008 a pris note du non-renouvellement de sa candidature aux fonctions de commissaire aux comptes de la société AUDIT.LU.

L'Assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, expert-comptable, 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.682.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2008 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg;

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pour TERRACAP INVEST S.A., Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2008102863/833/36.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2008 au siège de la Société que:

Résolution unique

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à établir le siège social de la société à L-1661, 31, Grand'rue (5^{ème} étage).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 juillet 2008.

Pour réquisition

Inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102862/1109/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Perseus Immobilien Gesellschaft 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.801.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008102859/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

CAPA-NOA participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.786.

*Décision du liquidateur du 2 juillet 2008**Résolution*

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société au:

31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2008102870/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Scala International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 19.121.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juillet 2008

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2008102914/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Carlo Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 6.335.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008102915/8390/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03693. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Alfred SCHUON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 90.857.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008102916/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02097. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Hector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 24.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2008103087/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10762. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008103372/239/13.

(080119198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.910.350,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

In the year two thousand eight, on the Twenty Sixth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Industri Kapital Europa B.V., a company duly incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office in Claude Debussylaan 44, 1082 MD Amsterdam, Netherlands;
2. Brialmont AB, having its registered office at Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Sweden;
3. Kafexa Förvaltning AB, having its registered office at Odenvägen 18, 13338 Saltsjobaden, Sweden;
4. Mikaros AB, having its registered office at Osterangsvägen 46B, 18247 Enebyberg, Sweden;
5. Ricks Holding Limited, having its registered office at Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol;
6. Mr. Christopher Masek, residing at 7 Drayton Gardens, London, SW10 9RY, United Kingdom;
7. Mr. Mads Ryum Larsen, residing at 41 Bradbourne Street, London, SW6 3TF, United Kingdom;
8. SoMaLo AB, having its registered office at Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Sweden;
9. Mr. James Yates, residing at 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, United Kingdom;
10. Mr. Kristiaan Nieuwenburg, residing at 92 Ifield Road, London, SW10 9AD, United Kingdom;
11. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, having its registered office at Parklee, D-9620144 Hamburg;

Here represented by Mr. Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of eleven proxies given in June 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the actual shareholders of "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" (previously Industri Kapital Luxembourg Sàrl), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 31st, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of March 19th, 2004, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 May 2008, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" previously Industri Kapital Luxembourg Sàrl, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of Three Hundred Twenty Five Thousand Six Hundred Euros (EUR 325,600) in order to bring it from its current amount of Two Million Two Hundred Thirty Five Thousand Nine Hundred Fifty Euros (EUR 2,235,950) to One Million Nine Hundred Ten Thousand Three Hundred Fifty Euros (EUR 1,910,350) by cancellation of Thirteen Thousand Twenty Four (13,024) ordinary class A shares and reimbursement of an amount of Three Hundred Twenty Five Thousand Six Hundred Euros (EUR 325,600) to Industri Kapital Europa B. V.

2. Modification of the provisions of Article 7.1 (Subscribed and paid Up Share Capital) of the articles of association of the Company as a result of the capital reduction;

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the Company's subscribed share capital by an amount of Three Hundred Twenty Five Thousand Six Hundred Euros (EUR 325,600) in order to bring it from Two Million Two Hundred Thirty Five Thousand Nine Hundred Fifty Euros (EUR 2,235,950) to One Million Nine Hundred Ten Thousand Three Hundred Fifty Euros (EUR 1,910,350) by cancellation of Thirteen Thousand Twenty Four (13,024) ordinary class A shares and reimbursement of an amount of Three Hundred Twenty Five Thousand Six Hundred Euros (EUR 325,600) to Industri Kapital Europa B.V.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 7.1 (Subscribed and Paid Up Share Capital) subsequently, that will read as follows.

7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital. The Company's corporate capital is fixed at One Million Nine Hundred Ten Thousand Three Hundred Fifty Euros (EUR 1,910,350) represented by Fifty One Thousand Six Hundred Eighty Two (51,682) Class A Ordinary Shares, Six Thousand One Hundred Eighty Three (6,183) Class F Preference Shares, Six Thousand One Hundred Eighty Three (6,183) Class G Preference Shares, Six Thousand One Hundred Eighty Three (6,183) Class H Preference Shares, Six Thousand One Hundred Eighty Three (6,183) Class I Preference Shares, all with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) and all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Industri Kapital Europa B.V., une société de droit de néerlandais, ayant son siège social à Claude Debussylaan 44, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas;

2. Brialmont AB, ayant son siège social à Cardellgatan 3, 11436 Stockholm, Suède;

3. Kalexa Förvaltning AB, ayant son siège social à Odenvägen 18, 13338 Saltsjobaden, Suède;

4. Mikaros AB, ayant son siège social à Osterangsvägen 46B, 18247 Enebyberg, Suède;

5. Monsieur Christopher Masek, demeurant au 7 Drayton Gardens, Londres, SW10 9RY, Royaume Uni;

6. Monsieur Mads Ryum Larsen, demeurant à 41 Bradbourne Street, Londres, SW6 3TF, Royaume Uni;

7. SoMaLo AB, ayant son siège social à Grönviksvägen 141, 167 76 Bromma, Suède;

8. Ricks Holding Limited, ayant son siège social à Libra Tower, 23, Olympian Street, 3605 Limassol;

9. Monsieur James Yates, demeurant à 20 Onslow Avenue, Richmond, TW10 6QB, Royaume Uni;

10. Monsieur Kristiaan Nieuwenburg, demeurant à 92 Ifield Road, Londres, SW10 9AD, Royaume Uni;

11. MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH, ayant son siège social à Parkllee, 9620144 Hamburg, Allemagne;

Ici représentés par Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de onze procurations datées de juin 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés actuels de "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" (anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, le 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 19 mars 2004, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné, le 8 mai 2008, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants détenant 100% du capital social de "IK INVESTMENT PARTNERS SARL" anciennement Industri Kapital Luxembourg Sàrl, ont immédiatement procédé à l'assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Trois Cent Vingt Cinq Mille Six Cents Euros (EUR 325.600) afin de le porter de son montant actuel de Deux Millions Deux Cent Trente Cinq Mille Neuf Cent Cinquante Euros (EUR 2.235.950) à Un Million Neuf Cent Dix Mille Trois Cent Cinquante Euros (EUR 1.910.350) par annulation de Treize Mille Vingt Quatre (13.024) parts sociales ordinaires de classe A et remboursement d'un montant de Trois Cent Vingt Cinq Mille Six Cents Euros (EUR 325.600) à Industri Kapital Europa B.V.

3. Modification de l'article 7.1. (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société suite à la réduction du capital social.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de Trois Cent Vingt Cinq Mille Six Cents Euros (EUR 325.600) afin de le porter de son montant actuel de Deux Millions Deux Cent Trente Cinq Mille Neuf Cent Cinquante Euros (EUR 2.235.950) à Un Million Neuf Cent Dix Mille Trois Cent Cinquante Euros (EUR 1.910.350) par annulation de Treize Mille Vingt Quatre (13.024) parts sociales ordinaires de classe A et remboursement d'un montant de Trois Cent Vingt Cinq Mille Six Cents Euros (EUR 325.600) à Industri Kapital Europa B.V.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.1 des statuts

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à Un Million Neuf Cent Dix Mille Trois Cent Cinquante Euros (EUR 1.910.350) représenté par Cinquante et Un Mille Six Cent Quatre Vingt Deux (51.682) parts sociales ordinaires de classe A, Six Mille Cent Quatre Vingt Trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe F, Six Mille Cent Quatre Vingt Trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe G, Six Mille Cent Quatre Vingt Trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe H, Six Mille Cent Quatre Vingt Trois (6.183) parts sociales préférentielles de classe I, toutes avec une valeur nominale de Vingt Cinq Euros (EUR 25), entièrement souscrit et libéré.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est estimé à environ deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: G. MAÎTREJEAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27017. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008103298/211/149.

(080119675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008103375/239/12.

(080119225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.147.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day in the month of July.
Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston (USA) on 16th July 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 June 2008, whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), and whose bylaws have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create ten classes of shares having the rights set out below and to convert the ten thousand (10,000) existing shares of the Company of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each into:

- 1,000 (thousand) class A ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A Shares");
- 1,000 (thousand) class B ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class B Shares");
- 1,000 (thousand) class C ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class C Shares");
- 1,000 (thousand) class D ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class D Shares");
- 1,000 (thousand) class E ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class E Shares");
- 1,000 (thousand) class F ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class F Shares");
- 1,000 (thousand) class G ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class G Shares");
- 1,000 (thousand) class H ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class H Shares");
- 1,000 (thousand) class I ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class I Shares"); and
- 1,000 (thousand) class J ordinary shares of a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class J Shares").

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred forty-four thousand Sterling Pounds (GBP 844,000.-), so as to raise it from its present amount of ten thousand Sterling Pounds (GBP 10,000.-) up to eight hundred fifty-four thousand Sterling Pounds (GBP 854,000.-) by the issue of (i) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class A Shares, (ii) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class B Shares, (iii) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class C Shares, (iv) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class D Shares, (v) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class E Shares, (vi) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class F Shares, (vii) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class G Shares, (viii) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class H Shares, (ix) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class I Shares and (x) eighty-four thousand four hundred (84,400) Class J Shares, having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

All the New Shares are wholly subscribed by "ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD" ("Cayco"), prenamed, paid up by a contribution in cash, representing an aggregate amount of eight hundred forty-four thousand Sterling Pounds (GBP 844,000.-).

The total contribution of eight hundred forty-four thousand Sterling Pounds (GBP 844,000.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6.

6.1 The Company's share capital is set at eight hundred fifty-four thousand Sterling Pounds (GBP 854,000.-) divided into:

- (i) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class A (the "Class A Shares");
- (ii) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"),
- (iii) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"),
- (iv) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"),
- (v) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"),
- (vi) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"),
- (vii) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"),
- (viii) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"),
- (ix) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"),
- (x) eighty-five thousand four hundred (85,400) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"),

each share having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

6.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the present articles of incorporation.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Fourth resolution

For the purpose of the above article 6, the sole shareholder decides to amend article 22 of the Company's articles of incorporation in relation to the distribution of profits, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 22.

22.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

22.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

22.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

Fifth resolution

Further to the above, the sole shareholder decides to amend article 23 of the Company's articles of incorporation in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 23.

23.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Sixth resolution

As part of the above amendments, the sole shareholder decides to create a new additional article 25 in the Company's articles of incorporation, in relation to the definitions, which shall be read as follows:

" Art. 25. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 22 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD", une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston (USA), le 16 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer dix catégories de parts sociales ayant les mêmes droits que ceux décrits ci-dessous et de convertir les dix mille (10.000) parts sociales existantes de la Société d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune en:

- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie B");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie C");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie D");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie E");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie F");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie G");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie H");
- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie I"); et

- 1.000 (mille) parts sociales ordinaires de catégorie J d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie J").

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent quarante-quatre mille Livres Sterling (GBP 844.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) jusqu'à huit cent cinquante-quatre mille Livres Sterling (GBP 854.000,-) par l'émission de (i) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre-vingt-quatre mille quatre cents (84.400) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et amendés de temps à autres.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par "ADVENT MIRO (CAYMAN) LTD" ("Cayco"), prénommé, payées par un apport en numéraire, représentant un montant total de huit cent quarante-quatre mille Livres Sterling (GBP 844.000,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de huit cent quarante-quatre mille Livres Sterling (GBP 844.000,-) sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fourni au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 6.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit cent cinquante-quatre mille Livres Sterling (GBP 854.000,-) divisé en:

(i) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A");

(ii) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B");

(iii) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C");

(iv) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D");

(v) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E");

(vi) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F");

(vii) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G");

(viii) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H");

(ix) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I");

(x) quatre-vingt-cinq mille quatre cents (85.400) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J");

chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) et avec de tels droits et obligations tel que prévus par les statuts.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention

dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

Quatrième résolution

Pour les besoins de l'article 6 ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société relative à la distribution de dividendes, lequel sera désormais lu comme suit:

" Art. 22.

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

22.2 Le solde sera distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

22.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

22.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'amission au compte réserve légale.

22.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

22.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A existantes."

Cinquième résolution

Pour les besoins des articles ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société relative à la dissolution et à la liquidation de la Société, lequel sera désormais lu comme suit:

" Art 23.

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

23.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes."

Sixième résolution

Suite aux modifications décidées ci-dessus, l'actionnaire unique décide de créer un nouvel article 25 supplémentaire des statuts de la Société relatif aux définitions, lequel sera lu comme suit:

" Art. 25.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 22 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P+ RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille huit cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9670. - Reçu cinq mille trois cent trente-deux Euros trente-deux Cents (1.066.464,50.- à 0,5 % = 5.332,32 EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008103286/239/366.

(080119223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

ELM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Saint Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.784.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008103376/5770/12.

(080119272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008103377/5770/12.

(080119394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 87.465.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008103378/5770/12.

(080119406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Pradera Greece S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 81.549.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2008 les mandats des Administrateurs Mme Supreetee SADDUL, 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg M. Peter KOTSIKIS, 5, Million Street, GR-10673 Athens, M. Colin CAMPBELL, Bishopsgate 146, GB-EC2M 4 JX, Londres, ainsi que ceux du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PROBITAS, Luxembourg et du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A., Luxembourg ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.
Pour PRADERA GREECE S.A. société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Signature / Liette Heck

Référence de publication: 2008103383/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008103374/239/12.

(080119219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008103379/202/12.

(080119855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Dapholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 86.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008103373/239/12.

(080119209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.018.796.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.467.

En date du 1^{er} juillet 2008, l'associé Agfa-Gevaert NV, avec siège social au 27, Septestraat, 2640 Mortsel, Belgique, a cédé 3 100 000 parts sociales à la société Luithagen NV, avec siège social au 27, Septestraat, 2640 Mortsel, Belgique qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Agfa-Gevaert NV, avec siège social au 27, Septestraat, 2640 Mortsel, Belgique détient 18 321 224 parts sociales.

- Luithagen NV, 27, Septestraat, 2640 Mortsel, Belgique détient 3 100 000 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103434/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.257.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008103386/5770/12.

(080119348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Ampus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2008 que:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 23/07/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008103387/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Indian Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.612.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2008

1. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).
2. Monsieur John MALARKEY a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur Michaël REARDON a démissionné de son mandat de gérant A.
4. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant B.
5. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une période indéterminée.
6. Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une période indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDIAN POWER INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103452/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04004. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Stabben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 98.831.

—
EXTRAIT

En date du 17 juin 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008103439/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Askar Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.807.

Written resolution of the sole shareholder

The undersigned,

Askar Real Estate Investment Advisory ehf., with registered address at Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Iceland being the sole shareholder of Askar Luxembourg S.à.r.l., incorporated under the laws of Luxembourg under number B. 116.807, having its registered office at 2-4, rue Edmund Reuter, L-5326 Contern (hereinafter referred to as the Company),

takes the following resolution

I. To accept the resignation of Mr Brandur Thor Ludwig, residing at 8, rue Jean-Pierre Hippert, L-5834 Hesperange, as manager of the Company.

II. To increase the number of managers from one (1) to three (3).

III. To appoint Mr Peter Engelberg, professionally residing at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

IV. To appoint Mr Gilles Wecker, professionally residing at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

V. To appoint Mr Tómas Sigurdsson, residing at Frostaskjol 103, 107 Reykjavik, Iceland as manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

VII. To replace Aquila Venture Partners ehf. as shareholder of 100% of the shares in the Company by Askar Real Estate Investment Advisory ehf., company registration number 550807-0250 with registered address at Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Iceland.

Thus adopted on May 7, 2008.

For and on behalf of Askar Real Estate Investment Advisory

Tómas Sigurdsson

Résolution de l'actionnaire unique

Le soussigné,

Askar Real Estate Investment Advisory ehf., siège social situé au Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Islande

Représentant l'unique actionnaire de la société Askar Luxembourg S.à.r.l., incorporée sous la législation du Luxembourg avec le numéro B. 116.807, avec le siège social situé au 2-4, rue Edmund Reuter, L-5326 Contern (appelée la "Société"),

Décide les résolutions suivantes:

I. D'accepter la résignation de M. Brandur Thor Ludwig, demeurant au 8, rue Jean-Pierre Hippert, L-5834 Hespérange, comme gérant la Société.

II. D'accroître le nombre des gérants de un (1) à trois (3).

III. D'élire M. Peter Engelberg, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

IV. D'élire M. Gilles Wecker, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

V. D'élire M. Tómas Sigurdsson, demeurant au Frostaskjol 103, 107 Reykjavik, Iceland comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

VII. De remplacer l'actionnaire Aquila Venture Partners ehf. détenant 100% des parts de la Société par Askar Real Estate Investment Advisory ehf., société enregistrée sous le numéro 550807-0250 avec le siège social situé au Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Islande.

La présente a pour effet le 7 mai, 2008.

Askar Real Estate Investment Advisory

Pour signataire

Tómas Sigurdsson

Référence de publication: 2008103441/1369/53.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08114. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Freudenburg Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.096.

Im Jahre zweitausendacht, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

SCHENGEN CONSULT, S.à r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-5441 Remerschen, 28, rue de Mondorf, (RCS Luxembourg N ° B 88.055) hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Christian Bellegarde, diplômé d'études supérieures spécialisées en droit notarial, wohnhaft in F-92700 Colombes, 5, rue Hoche

Welche Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Daß Sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Freudenburg Immo, S.à r.l." mit Sitz in L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri geworden ist und somit das gesamte Kapital vertritt.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem am 23. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1163 vom 16. Juni 2006,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 115.096.

Dass die alleinige Anteilhaberin alle Anteile von Ecoprompt S.A. erworben hat auf Grund einer Anteilsabtretung vom 28. Juli 2008.

Alsdann ersuchte die Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-5441 Remerschen, 28, rue de Mondorf zu verlegen und somit dem ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Remerschen.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die beiden aktuellen Geschäftsführer nämlich Herrn Christophe Blondeau und Herrn Romain Thillens mit sofortiger Wirkung abuberufen und Herrn Gérard LEGRAND, Geschäftsmann, geboren am 19. September 1946 in Paris wohnhaft in F-75015 Paris, 103, avenue Félix Faure, auf eine unbestimmte Dauer, zum neuen Geschäftsführer zu ernennen, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Dritter Beschluss - Annahme

Der neue Geschäftsführer Herr Gérard LEGRAND, vorbenannt, erklärt im Einklang mit Artikel 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, vorstehende Anteilsabtretung namens der Gesellschaft anzunehmen und bestätigen dass diesbezüglich kein Hinderniss besteht.

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 700,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. BELLEGARDE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31568. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. August 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008103335/206/50.

(080119862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**Grünergie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Belair Assurances S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.848.

L'an deux mille huit, le dix juillet;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BELAIR ASSURANCES S.A.», avec siège social à L-2550 LUXEMBOURG, 120, avenue du X Septembre;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 99848;

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 mars 2004, publiée au Mémorial C de 2004, page 25.495;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil SIEBENBOUR, employé privé, demeurant à Elvange.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Thérèse DONDEYNE, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en «GRUNERGIE S.A.»;

2) Transfert du siège social de L-2550 LUXEMBOURG, 120, avenue du X Septembre à L-1628 LUXEMBOURG, 7a, rue des Glacis.

3) Changement de l'objet social de la société, qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil aux entreprises en matière industrielle et commerciale. La société pourra également exploiter et négocier des brevets, licences, marques de fabrique, good-will, know-how et agir en tant que conseil en ces matières, le tout au sens le plus large du terme. En général, la société pourra exercer toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

4) Nominations statutaires.

5) De transformer la société anonyme en une société anonyme unipersonnelle

6) Modification afférente de tous les articles des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «GRÜNERGIE S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2550 LUXEMBOURG, 120, avenue du X Septembre à L-1628 LUXEMBOURG, 7a, rue des Glacis.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société, qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil aux entreprises en matière industrielle et commerciale. La société pourra également exploiter et négocier des brevets, licences, marques de fabrique, good-will, know-how et agir en tant que conseil en ces matières, le tout au sens le plus large du terme. En général, la société pourra exercer toutes transactions commerciales,

industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Quatrième résolution

- Monsieur Christian VERNAZZA, dirigeant de société, demeurant à F-13008 MARSEILLE, 136, rue du commandant Rolland;

- Monsieur Jacques FABBRI, dirigeant de société, demeurant à F-57640 VIGY, 31, rue Val de Metz;
 - Monsieur Gérard FABBRI, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57070 METZ, 63, rue de Roederer;
 - Monsieur Willy GERARD, directeur, demeurant à L-2550 LUXEMBOURG, 120, avenue du X Septembre;
 - Monsieur Eligio MARTINELLI, dirigeant de société, demeurant à L-4884 LAMADELAINE, 10, rue Neuve;
- déclarent démissionner comme administrateurs et administrateurs délégués de la société.

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et administrateurs délégués à savoir:

- Monsieur Christian VERNAZZA, prèdit;
- Monsieur Jacques FABBRI, prèdit;
- Monsieur Gérard FABBRI, prèdit;
- Monsieur Willy GERARD, prèdit;
- Monsieur Eligio MARTINELLI, prèdit;

à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme comme administrateur unique Monsieur Marc Legrand, administrateur, demeurant à L-1451 LUXEMBOURG, 37, rue Théodore Eberhard.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de changer la société anonyme en une société anonyme unipersonnelle et donne aux statuts le texte suivant:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «GRÜNERGIE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil aux entreprises en matière industrielle et commerciale. La société pourra également exploiter et négocier des brevets, licences, marques de fabrique, good-will, know-how et agir en tant que conseil en ces matières, le tout au sens le plus large du terme. En général, la société pourra exercer toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions, chacune d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (1.750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Siebenbour, Dondeyne, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 14 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9311. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 17 juillet 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008103324/209/235.

(080119835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Plastipak BAWT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 128.138.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of July.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Plastipak Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 111.678,

here represented by Ms. Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 July 2008.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Plastipak BAWT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 128.138, incorporated pursuant to a deed of notary André Jean-Joseph Schwachtgen, on 18 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1431 on 12 July 2007 (hereafter the "Company").

The Articles of Incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary on 31 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2981 on 21 December 2007 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital up to one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) through the issuance of one hundred (100) new shares;

2. Approval and acceptance of the payment of the new shares through contribution in kind.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its current value of one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by eight hundred (800) shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, up to one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) through the issuance of one hundred (100) new shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

All such one hundred (100) new shares have been subscribed at a total price of seventy-nine million nine hundred ninety-seven thousand two hundred Euro (EUR 79,997,200) by Plastipak Luxembourg S.à r.l., aforementioned.

All of the one hundred (100) new shares have been subscribed at a total price of seventy-nine million nine hundred ninety-seven thousand two hundred Euro (EUR 79,997,200), out of which twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) have been allocated to the share capital and seventy-nine million nine hundred eighty-four thousand seven hundred Euro (EUR 79,984,700) have been allocated to the share premium.

Second resolution

The sole shareholder further approves and accepts the payment of the subscribed shares through contribution in kind, as defined in Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption, consisting of:

Plastipak Luxembourg S.à r.l., aforementioned, contributes a Quota representing ninety-three point zero two percent (93.02%) of the share capital in Europa Preforme, Srl, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Viale Azari n. 110, 28922 Verbania, Italy, registered with the Trade and Companies' Register of Verbania under number VB-194833 in the nominal amount of eighteen million six hundred thousand Euro (EUR 18,600,000) to the Company for a total value of seventy-four million nine hundred eighty-one thousand three hundred seventy-five Euro and fifty-six Cent (EUR 74,981,375.56) out of which ten thousand Euro (EUR 10,000) are to be allocated to the share capital and seventy-four million nine hundred seventy-one thousand three hundred seventy-five Euro and fifty-six Cent (EUR 74,971,375.56) are to be allocated to the share premium.

Plastipak Luxembourg S.à r.l. aforementioned, contributes a Quota representing ninety-three point zero two percent (93.02%) of the share capital in Preforme Sud, Srl, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Anticolana KM.1, 03012 Anagni (FR), Italy, registered with the Trade and Companies' Register of Frosinone under number FR-154522 in the nominal amount of ninety-three thousand Euro (EUR 93,000) to the Company for a total value of five million fifteen thousand eight hundred twenty-four Euro and forty-four Cent (EUR 5,015,824.44) out of which two thousand five hundred Euro (EUR 2,500) are to be allocated to the share capital and five million thirteen thousand three hundred twenty-four Euro and forty-four Cent (EUR 5,013,324.44) are to be allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of seventy-nine million nine hundred ninety-seven thousand two hundred Euro (EUR 79,997,200) of a Quota representing ninety-three point zero two percent (93.02%) of the share capital of Europa Preforme Srl and Preforme Sud Srl has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the Articles of Association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500), represented by nine hundred (900) shares, all having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Capital duty exemption request

Considering that this deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of respectively ninety-three point zero two percent (93.02%) of the interest in the shares of companies having their registered offices in an European Union Member State in which the Company holds, respectively, six point nine eight percent (6.98%) of the interest in the shares at the moment of the contribution, increasing thereby the participations held by the Company to one hundred percent (100%), the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Plastipak Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 111.678, ici représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 juillet 2008.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Plastipak BAWT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B, numéro 128.138, constituée suivant acte reçu par le notaire André Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 18 avril 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2007 sous le numéro 1431 (ci après la "Société").

Les statuts de ladite société ont été modifiées pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 décembre 2007 sous le numéro 2981 (ci après la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles;

2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales nouvellement émises par apports en nature.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de cent mille Euros (EUR 100,000), ayant une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, jusqu'à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles, ayant une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune.

Les cent (100) parts sociales nouvelles ont été souscrites à un prix total de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents Euros (EUR 79.997.200) par Plastipak Luxembourg S.à r.l., pre-mentionné.

L'intégralité des cent (100) parts sociales nouvelles a été souscrite à un prix total de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents Euros (EUR 79.997.200), dont douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) ont été affectés au capital social et soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cents Euros (EUR 79.984.700) ont été affectés à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve encore et accepte la libération des actions souscrites par apport en nature, tel que défini à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, se composant de:

Plastipak Luxembourg S.à r.l., pre-mentionné, fait la contribution d'un quota représentant quatre-vingt-treize virgule zéro deux pourcent (93,02%) du capital social dans Europa Preforme, Srl, une société constituée selon les lois de l'Italie, avec siège social à Viale Azari n. 110, 28048 Verbania, Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Verbania sous le numéro VB-194833 à la valeur nominale de dix-huit millions six cent mille Euros (EUR 18.600.000) à la Société pour une valeur intégrale de soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-et-un mille trois cent soixante-quinze Euros et cinquante-six Cents (EUR 74.981.375,56) dont dix mille Euros (EUR 10.000) sont contribués au capital social et soixante-quatorze millions neuf cent soixante-et-onze mille trois cent soixante-quinze Euros et cinquante-six Cents (EUR 74.971.375,56) sont contribués à la prime d'émission.

Plastipak Luxembourg S.à r.l., pre-mentionné, fait la contribution d'un quota représentant quatre-vingt-treize virgule zéro deux pourcent (93,02%) du capital social dans Preforme Sud, Srl, une société constituée selon les lois de l'Italie, avec siège social à Via Anticolana KM.1, 03012 Anagni (FR), Italie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Frosinone sous le numéro FR-154522 à la valeur nominale de quatre-vingt-treize mille Euros (EUR 93.000) à la Société pour une valeur intégrale de cinq millions quinze mille huit cent vingt-quatre Euros et quarante-quatre Cents (EUR 5.015.824,44) dont deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500) sont contribués au capital social et cinq millions treize mille trois cent vingt-quatre Euros et quarante-quatre Cents (EUR 5.013.324,44) sont contribués à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de soixante-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt sept mille deux cents Euros (EUR 79.997.200) du quota représentant quatre-vingt-treize virgule zéro deux pourcent (93.02%) du capital social dans Europa Preforme Srl et Preforme Sud Srl a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500), représenté par neuf cents (900) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Exonération du droit d'apport

Vu que cet acte documente une augmentation du capital social souscrit d'une société luxembourgeoise par un apport en nature qui consiste en respectivement quatre-vingt-treize virgule zéro deux pourcent (93.02%) de l'intérêt des parts sociales des sociétés ayant leurs sièges sociales dans un Etat de l'Union Européenne et dans laquelle la Société détient respectivement six virgule neuf huit pourcent (6.98%) de l'intérêt des parts sociales au moment de l'apport en nature, augmentant par la suite les participations détenues par la Société à cent pourcent (100%), la Société demande l'exonération du droit d'apport pour un cet apport selon l'article 4 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971 comme modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2008, LAC/2008/32350. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008103307/5770/166.

(080119445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 47.399.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 1^{er} juillet 2008 à 10.00 heures au siège de la société

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Detlef Steinebach et Karl-Heinz Steinebach de leur poste de gérants.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Martin WELLER, né le 3/09/1961 à Toronto (C), et demeurant à D-56412 Nentershausen (D), Beim Kalksbrunnen. Il peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2008103437/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2008, réf. DSO-CS00389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080119196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Homega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Luxembourg, 2, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.486.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008103388/5770/12.

(080119365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 92.176.

Par résolutions prises en date du 30 juin 2008, l'associée Nelly Mazzarol, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré:

- 50 parts sociales à l'associé Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- 125 parts sociales à Kelmuir Holdings Limited, avec siège social au 6, Dimostheni Severi, 1080 Nicosia, Chypre.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103432/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Apock Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 140.800.

STATUTES

In the year two thousand and eighth, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, represented by Mrs. Christine COULON-RACOT, private employee, professionally residing in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, on behalf of a proxy given on July 18, 2008.

2. VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, represented by Mr. Sébastien BOMBENGER, private employee, professionally residing in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, on behalf of a proxy given on July 18, 2008.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of APOCK PROPERTIES S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (15,500) shares of TWO EURO (EUR 2,-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of new additional shares of a par value of TWO EURO (EUR 2,-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Directors (A Directors and B Directors) the company will be committed by the joint signatures of an A Director and a B Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday of May at 10.00 AM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 5 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

| | Shares |
|----------------------|--------|
| 1) LANNAGE S.A. | 7,750 |
| 2) VALON S.A. | 7,750 |
| Total | 15,500 |

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,900.-

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following are appointed A directors:

- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The following is appointed B director:

- Mr Emile Kirchen, 28, avenue Berchem, L-1231 Howald Mr. Emile Kirchen, prenamed, has been appointed as President of the Board of Directors.

3. Has been appointed auditor:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 18 juillet 2008.

2.- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 18 juillet 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de APOCK PROPERTIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de DEUX EUROS (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de mai à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | Actions |
|----------------------|---------|
| 1) LANNAGE S.A. | 7.750 |
| 2) VALON S.A. | 7.750 |
| Total: | 15.500 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateurs A:

- LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, dont le représentant permanent est Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 dont le représentant permanent est Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Administrateur B:

- Monsieur Emile Kirchen, 28, avenue Berchem, L-1231 Howald
Monsieur Emile Kirchen, prénommé, a été nommé Président du Conseil d'Administration

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- 5.- Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, S. BOMBENGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, Relation: LAC/2008/31196. — Reçu cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008103342/242/339.

(080119479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2008 que l'actionnaire «Multiplex Malta Aylesbury Limited» a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais «Brookfield Malta Aylesbury Limited» avec effet au 17 mars 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Frank Walenta

Gérant

Référence de publication: 2008103435/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

—
Cession de parts

Entre

1) Monsieur Carlos Alberto IZA GARCIA

Ci-après, le Cédant - the Transferor,

Né le 23 juillet 1971 à Madrid (Espagne),

Passeport N ° XC071241

&

2) Monsieur Angelo SARTONI

Ci-après, le Cessionnaire - the Transferee,

Né le 25 juin 1976 à Rimini (Italie),

Passeport N ° Y203263

Le Cédant a cédé au Cessionnaire qui a accepté

The transferor has transferred to the transferee who has accepted

5 parts représentatives du capital de la société:

5 shares representing the capital of the Company called:

«MIKRO KAPITAL» Sàrl, dont le siège social est situé à:

75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg

Et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B-137073

La présente cession de parts a été agréée par l'assemblée d'actionnaire de 16 juillet 2008

This transfer of shares has been accepted by the shareholders' meeting of 16/07/2008.

Avec date d'effet au 16/07/2008.

With effect on 16/07/2008

Le prix a été payé entre parties.

The price has been paid between parties.

Le 16/07/2008.

«MIRKO KAPITAL» Sàrl

Le gérant

Signature / Signature

Cédant - Transferor / Cessionnaire - Transferee

Référence de publication: 2008103442/825/38.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Alternative Leaders Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.418.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat d'Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société, jusqu'à la prochaine AGO de 2009.

101270

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008103440/2948/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

CL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.800.

—
Résolutions du 08 juillet 2008

CL (Luxembourg) S.à r.l. société à responsabilité limitée, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L - 2146 Luxembourg, a décidé ce qui suit:

La démission de M. Marcel Stephany, 23, cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange, en qualité de gérant catégorie B est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 08 juillet 2008.

AAD FIDUCIAIRE SARL

AGENT DOMICILIATAIRE

Signature

Référence de publication: 2008103443/723/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 juillet 2008

1. Monsieur Dominic WHITE a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie A.
2. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie B.
3. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie B.
4. Monsieur Mark HOUSTON, administrateur de sociétés, né à Dunfermline (Royaume-Uni), le 22 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été nommé comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Monsieur David Charles CUNNINGTON, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Relic S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103455/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 134.010.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 30 avril 2008:

- Ancienne situation associé:

Allco Finance Group (Luxembourg Holdings) S.à r.l.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

DIF RE Finance B.V., inscrite au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34293404, avec siège social à NL-118 ZG Schiphol (Pays-Bas), WTC Schiphol Airport, Tower C, 8th Floor, 269, Schiphol boulevard: 500 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103463/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.078.

Extrait des décisions prises par l'associé unique datées du 11 juillet 2008

En remplacement de Monsieur Daan DEN BOER, gérant démissionnaire, Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MCPPE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103464/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.535.

Monsieur Maarten VAN DE VAART a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 30 septembre 2004.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103454/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Société Luxembourgeoise de Participation et de Développement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.820.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 juillet 2008

1. M. André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Paul MARX a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. M. Stéphane WEYDERS, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique) le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. M. Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103451/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2008

Première résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société ETAMINT S.A., immatriculée sous le numéro 0465.095.795 au RPM Bruxelles, ayant son siège à B-1190 Bruxelles, 204, Chaussée d'Alseberg, pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Deuxième résolution

Le mandat d'administrateur délégué de la société ETAMINT S.A., immatriculée sous le numéro 0465.095.795 au RPM Bruxelles, ayant son siège à B-1190 Bruxelles, 204, Chaussée d'Alseberg, n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 juillet 2008

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Expert Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008103449/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Etam Lingerie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 92.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2008

Première résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de la société ETAMINT S.A., immatriculée sous le numéro 0465.095.795 au RPM Bruxelles, ayant son siège à B-1190 Bruxelles, 204, Chaussée d'Alseberg, pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2011 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Deuxième résolution

Le mandat d'administrateur délégué de la société ETAMINT S.A., immatriculée sous le numéro 0465.095.795 au RPM Bruxelles, ayant son siège à B-1190 Bruxelles, 204, Chaussée d'Alseberg, n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 juillet 2008

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'Entreprises

Expert Comptables et Fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2008103447/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.567.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 30 avril 2008:

- Ancienne situation associé:

Allco Obu Pty Limited: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

SNC DIF Energies Renouvelables France I, inscrite au registre de commerce de Paris sous le numéro 502 236 094 RCS Paris, avec siège social à F-75017 Paris, 3, rue du Colonel Moll (France): 500 parts sociales

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no.1 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103450/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Blue Moon Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.319.

Veillez prendre note du changement suivant:

Le siège de la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été transféré à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour BLUE MOON INVESTMENTS
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103470/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Windows International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.135.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 31 juillet 2008 et lors de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2008

1. Monsieur Jean FELT a démissionné de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.
2. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.
3. Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration et comme administrateur délégué chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Luxembourg, le 30.07.2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour WINDOWS INTERNATIONAL
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103457/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 43.063.

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2008

L'assemblée acte la démission de M. Pierre Rion en qualité d'administrateur à la date du 30 juin 2008.

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale de ce jour, Image Recognition Integrated Systems Group S.A., en abrégé : I.R.I.S. Group S.A., société de droit belge ayant son siège 10, rue du Bosquet B-14135 Mont-Saint-Guibert, inscrite au registre de commerce de Nivelles sous le numéro 448.040.624., est nommé en qualité d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

I.R.I.S. Group S.A. sera représentée par M. Etienne Van de Kerckhove, demeurant à Wavre.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2008.
Pour la société
PKF Weber & Bontemps

Réviseurs d'Entreprises
Experts Comptables et Fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2008103469/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Soks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 89.490.

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOKS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.490, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1686 du 25 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard SAUER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ali SHERWANI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet cross over média communication et production.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2. Refonte complète des statuts de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1^{er}); et

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOKS S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet cross over média communication et production.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration et dans toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois virgule dix euros (3,10 EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation de la réserve requise par la Loi; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs, administrateurs-délégués et le commissaire aux comptes de la Société et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Edouard SAUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 28 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
- b) Monsieur Ali Shanu SHERWANI, expert-comptable, né à Luxembourg, le 24 avril 1975, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.
- c) Madame Laurence SAUER, commerçante, née à Luxembourg, le 23 juin 1976, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, à la fonction de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Edouard SAUER, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAUER - DIDERRICH - SHERWANI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2008, Relation GRE/2008/3055. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008103299/231/261.

(080119652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Dapholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.237.

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "ENA S.R.L.", une société constituée et existant sous le droit italien, établie et ayant son siège social à I-35100 Padova, Via Ugo Foscolo 8 (Italie), inscrite au Registre des Sociétés à Padova (Italie), sous le numéro 13086120154,

ici représentée par:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

laquelle dernière est représentée à son tour et aux fins des présentes par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Padova (Italie), le 21 juillet 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par toutes les parties comparantes à l'acte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est le seul et unique associé de "DAPHOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, (i) établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (ii) constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, le 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 858 du 06 juin 2002, (iii) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.237, (iv) les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le ministère du notaire WAGNER, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial, le 22 septembre 2006, numéro 1772 et (v) dont le capital social est fixé à cent quarante mille euros (140'000.- EUR), (la "Société"),

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer l'année fiscale de la Société, pour la faire courir dorénavant du 1^{er} août de chaque année au 31 juillet de l'année suivante.

En outre il fut décidé que l'année sociale ayant débutée le 1^{er} janvier 2008 sera raccourci de cinq (5) mois, se terminant ainsi le 31 juillet 2008 au lieu le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de l'année sociale de la Société, l'associé unique a décidé de modifier en conséquence l'article SEIZE (16) des statuts de la Société, lequel article SEIZE (16) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le premier août de chaque année et finit le trente et un juillet de l'année suivante."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2008. Relation: EAC/2008/10422. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008103288/239/53.

(080119206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.